



# INFOLETTRE MUNICIPALE

## Message à la population

Cette infolettre regroupe plusieurs **informations importantes** concernant les services municipaux, la gestion des matières résiduelles, les permis, les alertes municipales et le contrôle animalier. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à la conserver pour référence.

---

## Reçu de compte de taxes ou autre

Les reçus de compte de taxes ou tout autre paiement sont maintenant transmis sur demande. Pour les recevoir veuillez transmettre vos informations par courriel à [adjointe@st-robertbellarmin.qc.ca](mailto:adjointe@st-robertbellarmin.qc.ca) ou par téléphone au 418-582-3420 poste 2.

---

## Sentier 4 Saisons – Info importante

Le sentier 4 saisons est maintenant ouvert à tous, ainsi que la patinoire. Venez patinez pour vous divertir!

---

## Gestion responsable des matières résiduelles

À compter de **2027**, des frais additionnels seront appliqués pour tout bac supplémentaire de matières résiduelles. Ces frais seront ajoutés au compte de taxes municipales.

Une bonne participation au **recyclage** et au **compostage** permet de réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement, ce qui aide la municipalité à diminuer ses coûts et à bénéficier de redevances.

Pour plus d'information veuillez communiquer à la municipalité au 418-582-3420 poste 2

---

## RAPPEL - Positionnement des bacs de déchets



En période hivernale, il est important de placer vos bacs hors du chemin afin de ne pas nuire au déneigement et de permettre une collecte sécuritaire.

- ✓ Placez les bacs dans votre entrée ou sur le bord, mais jamais dans le chemin
  - ✓ Assurez-vous qu'ils soient bien visibles et accessibles
- 

## Plaintes liées aux bacs

Pour toute **levée oubliée**, veuillez communiquer directement avec la **MRC du Granit**  
Tél. : 819-583-0181, poste 116 (pendant les heures d'ouverture)

---

## Rebuts ménagers et matériaux de construction

L'accès au **site de dépôt de matériaux secs AIM Recyclage Lac-Mégantic** est inclus jusqu'à **4 tonnes par année, par propriétaire**, pour l'ensemble de ses propriétés. Cependant des frais s'appliquent dès la **3e visite**, même si le maximum annuel n'est pas atteint ;


### Tarifs :

- Construction / rénovation / démolition : 155 \$ / tonne
- Béton : 60 \$ / tonne
- Encombrants : 180 \$ / tonne
- Bois : 120 \$ / tonne

---

## Alertes municipales

Que vous habitiez ou non en permanence à **Saint-Robert-Bellarmin**, les alertes municipales permettent de recevoir rapidement les avis importants liés à la sécurité ou à l'accès à votre propriété.

 Inscription gratuite via la plateforme **Modellium** :

- Site web municipal
- Page Facebook
- Bureau municipal : 418-582-3420, poste 2

---

## Demande de permis en ligne

Toute demande de permis doit être **complète** et déposée **au moins deux semaines avant le début des travaux**.

La municipalité dispose d'un **délaï de 30 jours** suivant la réception d'une demande complète pour transmettre une réponse.

Inspecteur en bâtiment et environnement, monsieur Jean-François Boulet  
Mercredi de 9 h à 16 h 30 et un mardi aux trois semaines  
Tél. : 418-582-3420, poste 3

---

## Installation septique

Nous en profitons pour vous mentionner que Revenu Québec a mis en place un crédit d'impôt pour la mise aux normes des installations septiques non conforme ou absente. Vous avez jusqu'en 2027 pour bénéficier de ce crédit d'impôt. Parlez-en à votre comptable. Revenu Québec : <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-mise-aux-normes-dinstallations-dassainissement-des-eaux-usees-residentielles/>

Vous avez besoin de plus d'information pour la mise aux normes des installations septiques communiquez avec monsieur Jean-François Boulet poste 3.


---

## Contrôle animalier

Le service de contrôle animalier est assuré par **Passeport animal Inc.** Les citoyens utilisant ce service doivent assumer **les frais réels facturés à la Municipalité**.

### Frais principaux – 2026 :

- Licence de chien (obligatoire) : 30 \$
- Prise en charge : Chat 250 \$ | Chien 335 \$
- Frais vétérinaires (urgence, euthanasie, évaluation) : 850 \$ / événement
- Abandon volontaire : 175 \$ à 650 \$

 Toute personne qui nourrit ou héberge un **chat errant** est considérée comme responsable de l'animal.

---